



LA COMPAGNIE DES  
ARCHERS DE LA TRÉMOÏLLE - THOUARS (79)  
[www.archersdelatremoire.fr](http://www.archersdelatremoire.fr)



a le plaisir de vous inviter à participer à leur compétition de tir en salle sélective pour le championnat Régional et le championnat de France le :

**Samedi 11 et Dimanche 12 Novembre 2023**

**LIEU :** Gymnase de SAINT VARENT (39, Avenue des Platanes) Parcours fléché.

**ARBITRES :** Le samedi – Bernard AUZANNEAU et Elisabeth CORIC  
Le dimanche - Christophe TISSEROND et Tony DAHAIS - Patrick NOURISSON (arbitre stagiaire)

**DISTANCE DE TIR :** 2 x 18 mètres (3 départs) sans finale

↪ Blasons par catégorie suivant règlement sportif en vigueur. Pour les arcs classiques, U18 (cadets), U21 (juniors), seniors 1, 2 et 3, ainsi que pour les arcs nus, catégorie scratch : blasons de 40 cm ou trispots sur demande lors de l'inscription.

↪ Entraînement à la distance sur blason.

Horaires	Départ 1 Samedi soir	Départ 2 Dimanche matin	Départ 3 Dimanche après-midi
Greffe	17 h 30	8 h 00	13 h 00
Entraînement à la distance et contrôle du matériel (30 minutes)	18 h 00	8 h 30	13 h 30
Début des tirs	18 h 30	9 h 00	14 h 00

↪ En 2 vagues AB et CD / 56 places disponibles par départ

↪ Proclamation des résultats le dimanche vers 17 heures 30 suivi du pot de l'amitié.

<b>ENGAGEMENT :</b>	<b>1 tir</b>	<b>2 tirs</b>	<b>3 tirs</b>
↪ Licence Adulte	9,00 Euros	16,00 Euros	24,00 Euros
↪ Licence Jeune	6,00 Euros	10,00 Euros	15,00 Euros

**RÉCOMPENSES :**

↪ Aux 3 premiers de chaque catégorie.

**QUELQUES INFORMATIONS :**

↪ Tenue blanche ou de club exigée.

↪ Chaussures de sport obligatoires dans le gymnase. **Animaux interdits**

↪ La licence « compétition » 2024 papier ou dématérialisée est obligatoire. La photo doit apparaître sur la licence ou sur une pièce d'identité.

- Lors du passage au greffe, l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors, il conviendra que l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux :

- ✓ passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.

- ✓ autorisation parentale d'intervention chirurgicale et autorisation parentale au titre de l'Article R.232-52 du code du sport (contrôle antidopage) pour les mineurs.

↪ **Rappel :** Les U11 doivent tirer une puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres

↪ Classement sur le premier tir si plusieurs départs.

↪ Cette compétition en salle en Deux-Sèvres sera également qualificative pour la finale du « **Défi des Maîtres** » (réservé aux archers Deux-Sévriens).

**RESTAURATION :** Sandwichs, boissons chaudes et froides

**INSCRIPTIONS A RETOURNER : avant le Mardi 7 Novembre 2023 (20 h 00) à :**

↪ Courriel : [archersdelatremoire.concours@gmail.com](mailto:archersdelatremoire.concours@gmail.com)

↪ ou à envoyer à l'adresse suivante : **Madame CHABAUTY Stéphanie 29, rue de l'école 79330 GLÉNAY**

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée.

